

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2014



Délibération n° 2014 – 06

Objet : Adhésion volontaire au Centre de Gestion du Nord

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 24 janvier 2014 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 13 et suivants,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2014, adoptées jusqu'à ce jour,

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Mixte d'adhérer à titre volontaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin de bénéficier des prestations proposées par cet établissement public.

DECIDE

D'adhérer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour les missions obligatoires et additionnelles.

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON